



Formulaire de demande de subvention à l'installation d'une chaudière biomasse

Je soussigné(e) _____ ,

domicilié(e) à _____

Téléphone : _____ Fax : _____

GSM : _____ e-mail : _____

N° de compte bancaire : _____

Ouvert au nom de _____

agriculteur(trice), (Biffer la mention inutile) personne physique ou morale, détenant le n° de producteur _____

sollicite l'octroi d'une prime de la Province du Brabant wallon, destinée à équiper en chauffage biomasse (Biffer la mention inutile) mon domicile ou le(s) bâtiment(s)

d'exploitation agricole situé(s) en Brabant wallon, à l'adresse _____

déclare avoir pris connaissance et accepter les modalités de la « Résolution portant règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'installation de chaudière à céréales ou polycombustibles aux agriculteurs brabançons wallons » et certifie que toutes les données renseignées sur ce formulaire sont exactes.

Nombre de pages en annexe : _____

Fait le

à

Signature:

Cadre réservé au Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité

Date de réception de la demande de subvention :

Date de la décision du le Collège provincial d'octroi ou de refus de la subvention :

Date de notification de la décision au demandeur :

Date de constatation des travaux réalisés par le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité :

Date de réception de la déclaration de créance et justificatifs des dépenses :

Date de liquidation de subvention :



Formulaire de demande de subvention à l'installation d'une chaudière biomasse

Documents à fournir en annexe de la présente demande

- Un plan coté des travaux ;
- Les fiches techniques du matériel ;
- La preuve de l'octroi d'une subvention de la part de la Région wallonne pour l'installation d'une chaudière « biomasse » ;
- Le document attestant qu'une étude de faisabilité a été réalisée avant le commencement des travaux par un service technique agréé dans la marque de la chaudière installée ;
- Le devis estimatif des travaux émis par l'installateur agréé et enregistré.

La chaudière doit correspondre aux caractéristiques techniques suivantes :

- Fonctionner à partir de matières premières renouvelables d'origine agricole (céréales, tourteaux, paille, ...) (Chaudière biomasse type polycombustible) ;
- Etre à chargement automatique ;
- Satisfaire à la norme EN 12809 ;
- Disposer d'un rendement égal ou supérieur à 80% conformément aux exigences de rendement reprises sous la norme EN 303-5 ;
- L'installation doit être réalisée par un entrepreneur enregistré auprès du Service public fédéral Finances.